



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

contribution climat-énergie

Question écrite n° 56753

Texte de la question

M. Jean-Marc Roubaud attire l'attention de Mme la ministre de l'économie, de l'industrie et de l'emploi sur la mise en place de la contribution climat-énergie. En effet la contribution climat-énergie consisterait, si elle est mise en place, à facturer les émissions de dioxyde de carbone, produits par les énergies fossiles, et éventuellement par l'énergie électrique. Cette nouvelle taxe qui concerne tout autant les entreprises que les ménages, aurait des conséquences néfastes sur le pouvoir d'achat de ces derniers. En conséquence il lui demande des précisions sur les compensations fiscales envisagées pour les ménages lors de la mise en place de cette nouvelle taxe.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marc Roubaud](#)

Circonscription : Gard (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 56753

Rubrique : Impôts et taxes

Ministère interrogé : Économie, industrie et emploi

Ministère attributaire : Économie, finances et commerce extérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 août 2009, page 7586

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)